



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2 octobre 2010 Compte-rendu

### Présents

#### Comités de la FFSc :

Alsace : Thierry Hamm, Aquitaine : Bernadette Catalan, Auvergne : Raymond Perret, Bourgogne : Simone Winckel, Bretagne : Jean-CLaude Salloux, Champagne : Roger Combes, Côte d'Azur : Françoise Belnand, Dauphiné - Savoie : Alphonse Tarantini, Franche-Comté : Claude Boucard, Ile de France Nord : Gérard Thuillot, Languedoc-Roussillon : Eglantine Borrás, Limousin Périgord : Marie Dominique Malherbe, Lorraine : Jean François Harmand, Lyonnais : Jean-Pierre Malfois, Midi-Pyrénées : Serge Delhom, Normandie : Aurélien Delaruelle, Paris Ile de France Ouest : Carine Vais, Pays de la Loire : Jean-Guy Maudet, Poitou-Charentes : Odette Bernardin, Provence : Annie Gruchot, Sud Francilien : Pascal Astresses, Val de Loire : Daniel Guédon, Var-Estérel : Nicole Counotte

Directions Nationales : Jean-François Himber (Président de la DNSC), Marie-Claude Derosne (Présidente de la DNSJS)

Commissions (invités) (en dehors des membres présents à un autre titre) : Michel Bulvestre (CCTHC), Hervé Bohbot (DAAJ)

Comité National d'Ethique (invité) : Laurent Odier

Bureau Directeur : Thierry Bayle, Nadine Depuydt, Daniel Fort, Pascal Graffion, Manuella Grimal, Framboise Leclerc, Valérie Malabou, Michel Monsimer, Gérard Thuillot.

Salariés (invités) : Philippe Genet, directeur, Séverine Gruchot, représentante des salariés

Promolettres (invité) : Jacques Libert

Excusé : Comité des Flandres

Excusés du Bureau Directeur : Alain Dubreuil, Emmanuel Rivalan, Flavie Touchet

### ORDRE DU JOUR :

Accueil des participants.

1° / 10h – 10h10 : présentation des nouveaux participants.

2° / 10h10 - 10h20 : présentation du nouveau Président du CNE, Laurent Odier.

Proposition de modification d'un texte du RI (Laurent Odier).

*Document joint : « modif paragraphe RI (14.4).pdf »*

3° / 10h20 – 10h45 : présentation de Jacques Libert, nouveau Gérant de Promolettres.

Intervention de Jacques Libert.

4° / 10h45 – 11h : changements au niveau de l'équipe salariée (Daniel Fort)

5° / 11h – 11h40 : bilan financier FFSc 2009-2010 (Thierry Bayle)

*Documents à venir (la réunion préparatoire du bilan a eu lieu le 15 septembre 2010).*

6° / La parole aux Directions Nationales et Commissions

a) 11h40 – 11h 55 : DNSJS (Marie-Claude Derosne ou Manuella Grimal)

b) 11h55 – 12h05 : DNSC (Jean-François Himber)

c) 12h05 – 12h25 : DACC (Daniel Guédon) *Document joint : « participants challenge VVF.xls »*

*Déjeuner (12h30 - 14h)*

6° / Suite des interventions des Commissions

d) 14h – 15h : CCTHC (Michel Bulvestre)

*Documents joints : « MB points CA 021010.pdf », « Propositions CCTHC CA 021010.pdf »*

7° / 15h – 15h20 : Bilan des Championnats du Monde 2010, à Montpellier (Hervé Bohbot)

8° / 15h20 – 16h20 : Organisations fédérales 2011-2012

(interventions des organisateurs ou communication des informations transmises).

Festival de la Côte Fleurie 2011, Finale CdF Classique 2011 (L'Hay-les-Roses), CdF Jeunes et Scolaires 2011 (Fréjus), Finale Interclubs 2011 (Orléans), Finale CdF 2011 (Mulhouse), Finale Interclubs 2012 (Voujeaucourt), Finale CdF 2012 (Saint-Etienne). Projets 2013 ?

Rappel des modalités de candidature / décision concernant les grandes épreuves fédérales.

9° / 16h20 – 16h50 : Autres points

- demande de l'Outremer de prolonger d'un an la mesure de réduction de la redevance des TH2 à 1 euro / joueur
- subventions accordées au Comité Champagne et au Comité Languedoc-Roussillon pour les organisations respectives de la Finale du CdF 2010 et des CdM 2010
- principe de création d'un fonds de solidarité FFSc pour faire face aux difficultés de clubs frappés par une catastrophe naturelle
- rappel du principe de prise en charge de la nuitée supplémentaire pour participation des représentants des Comités (Président(e)s et délégué(e)s) à l'AG de la FFSc : 50% FFSc / 50% Comité (100% FFSc pour les autres membres de l'AG)
- élection dans le Comité Val de Loire (demande d'intervention de Daniel Guédon).

*Documents communiqués par :*

Daniel Guédon : « courrier CA fédéral.doc », « retrait de liste.doc »

Manuella Grimal : « communiqué de Manuella Grimal.pdf »

10° / 16h50 – 17h10 : Questions diverses.

Pour toute demande, merci de la préciser au Président, avant le 27 septembre 2010.

- proposition de modification des règles de qualification pour les Championnats du Monde (Serge Delhom, Président de la Commission Promotion de la FISF)

*Documents joints :*

« PromotiondesEpreuvesFISFsept2010.doc », « SIM.QUALIF.ChduM.xls »

- actions partenariales FFSc-Manhattan

- dossier « Alain Juillerat »

Annexe 1 : « modif paragraphe RI (14.4).pdf »

Annexe 2 : copie du PowerPoint de Jacques Libert ; « J\_Libert-Conseil d'administration 02102010.pdf »

Annexe 3 : « Présentation CA bilan provisoire FFSc 09-10.pdf »

Annexe 4 : « participants challenge VVF.xls »

Annexe 5 : « RELEVÉ DE DECISIONS CTHC CA101002 (v3).pdf »

Annexe 6 : « Extrait courrier JLachkar au CA 021010.pdf »

Annexe 7 : « Extrait réponse DFort à JLachkar (CA 021010).pdf »

Annexe 8 : « PromotiondesEpreuvesFISFsept2010.doc »

Annexe 9 : « SIM.QUALIF.ChduM.xls »

## Informations - Relevé de décisions

Nouvelles et nouveaux responsables :

- Bernadette Catalan : Présidente du Comité Aquitaine remplace Valérie Peyraud
- Eglantine Borrás : Présidente du Comité Languedoc-Roussillon remplace David Allen
- Jean- Guy Maudet : Président du Comité Pays de Loire remplace Michel Russon
- Marie Claude Derosne : Présidente de la DNSJS remplace Gisèle Thibault
- Laurent Odier : Président du Comité National d'Éthique remplace Gérard Fardoux (nommé Président d'Honneur du CNE)

**Nota : les points de l'ordre du jour ne donnant pas lieu à vote du CA ne sont pas développés dans le tableau ci-dessous.**

<b>Points de l'ordre du jour ayant donné lieu à des décisions du CA</b>	<b>Détails</b>	<b>Décisions - Votes</b>
<b>Texte « élections des salariés »</b>	Le texte sera soumis au vote de l'AG	<b>Adopté à l'unanimité (33 votants)</b>
<b>Chargé(e) infographie - communication</b>	En cas de recrutement infructueux, possibilité de scinder le poste en deux demi-postes spécialisés « infographie » et « communication »	<b>Adopté, 1 abstention (34 votants)</b>
<b>Propositions de la CCTHC</b>	<p>Sous réserve de la décision ultérieure de la FISF :</p> <p><u>Avenir des TRAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le statu quo, avec maintien de la dénomination TRAP, mais avec suppression de toute incidence sur le classement (inter)national des séries 1 à 4, autrement dit avec aucun %, et seulement une attribution de points de classement.</li> <li>- la transformation en TH2 réservé aux joueurs des séries 4 à 7 (éventuels S1, S2, S3 considérés comme des S4, comme dans les TRAP), que l'on peut qualifier de TH2 « catégoriel », avec simplement l'obligation d'un arbitrage par au moins un AR et de la mise en place d'un DA. La redevance fédérale y serait réduite de 2 euros à 1 euro.</li> <li>- la transformation en véritable TH2, ouvert à tous, avec obligation de respect du cahier des charges des TH.</li> </ul> <p><u>Semaines Fédérales :</u></p> <p><u>Traitement des Simultanés en 2 parties (TSAP) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque TSAP constitue un TH2, pour le calcul du poids, et du pourcentage</li> <li>- mais la somme des poids des TSAP disputés par un joueur est plafonnée sur la saison à 10 S1, 20 S2, 60 S3, 160 S4</li> <li>- rétroactivité à la semaine de septembre 2010</li> </ul> <p><u>Traitement des Simultanés en 1 partie (SF) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque SF constitue un TH1, pour le calcul du poids, et du pourcentage</li> <li>- mais la somme des poids des SF disputés par un joueur est plafonnée sur la saison à 5 S1, 10 S2, 20 S3, 50 S4</li> </ul>	<p><b>Adopté, 2 abstentions, 1 contre (33 votants)</b></p> <p><b>Adopté, 3 abstentions (33 votants)</b></p>

	<p>- rétroactivité à la semaine de septembre 2010</p> <p><u>Décisions ne concernant que la FFSc :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classement en tête de S5 des joueurs obtenant un %S4 final à l'issue de la saison 2010-2011 compris entre celui constituant la barre d'accès à la S4 et la moitié de ladite barre d'accès</li> <li>- règle du minimum de 30 joueurs pour homologation d'un TH : suppression pure et simple, pour tous les TH, mais maintien d'une capacité d'accueil minimale de 60 joueurs pour les TH2 et TH3, sauf pour les TH2 « catégoriels » réservés aux joueurs S4 à S7</li> <li>- liberté d'organiser des TH par centres en parties prétirées</li> <li>- liberté d'organiser des TH2 jumelés</li> <li>- demande d'homologation : liberté d'organiser des duplex et triplex, avec respect des règles en vigueur. Le Délégué Fédéral, dans chaque centre, doit se prononcer dans son rapport sur la régularité du jumelage, dans ledit centre.</li> <li>- Les Interclubs Régionaux n'attribuent que des points de classement</li> <li>- Trophée et Sélection Championnats du Monde : <ul style="list-style-type: none"> <li>Trophée : %S1 de la seule saison N visée</li> <li>Sélection : pondération, 25% du %S1(N-1) et 75% du %S1(N), avec report de la date d'arrêt du 31 mars au 30 avril (sauf décision contraire de la FISF à Aix-les-Bains)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Adopté, 1 abstention (33 votants)</b></p> <p><b>Adopté à l'unanimité (33 votants)</b></p> <p><b>Adopté, 1 contre, 1 abstention (33 votants)</b></p> <p><b>Adopté à l'unanimité (33 votants)</b></p> <p><b>Adopté, 1 contre (33 votants)</b></p> <p><b>Adopté à l'unanimité (33 votants)</b></p> <p><b>Adopté à l'unanimité (33 votants)</b></p>
<b>Outremer</b>	<p>Prolongation sur la saison 2010-2011 de la mesure de réduction de la redevance à 1 euro sur les TH2</p>	<p><b>Adopté, 1 contre, 5 abstentions 13 pour (19 votants)</b></p>

## 1° / Présentation des nouveaux participants.

Présentation par le Président de la FFSc des nouvelles et nouveaux responsables :

- Bernadette Catalan : Présidente du Comité Aquitaine remplace Valérie Peyraud
- Eglantine Borrás : Présidente du Comité Languedoc Roussillon remplace David Allen
- Jean- Guy Maudet : Président du Comité Pays de Loire remplace Michel Russon
- Marie Claude Derosne : Présidente de la DNSJS remplace Gisèle Thibault
- Laurent Odier : Président du CNE remplace Gérard Fardoux (nommé Président d'Honneur)

## 2° / Présentation du nouveau Président du CNE, Laurent Odier.

Lors du dernier Conseil d'Administration, le Comité National d'Ethique - CNE- a été renouvelé. Laurent Odier en a pris la Présidence. Gérard Fardoux, Président sortant, est devenu Président d'honneur.

Le rôle du CNE :

- Vérifier le respect de la charte d'éthique
  - Piloter les organisations des élections fédérales et des représentants des salariés aux CA et AG.
- Dans ce cadre, il est proposé de modifier un texte du Règlement Intérieur de la FFSc lié à l'élection des représentants des salariés. Principes généraux :

- liste (s) à déposer auprès des précisions des Présidents de la FFSc et du CNE
- transmission des listes au 15 octobre, le vote se tenant entre le 1er et 30 novembre
- dépouillement avec un représentant de chaque liste

Les changements étant mineurs, la Commission DAAJ n'a pas été sollicitée.

Le texte sera proposé au vote de l'AG.

Vote du CA : adopté à l'unanimité (33 votants).

*Annexe 1 : « modif paragraphe RI (14.4).pdf » : texte définitif.*

## 3° / Présentation de Jacques Libert, nouveau Gérant de Promolettres.

L'intervention de Jacques Libert se déroulera comme suit :

- présentation personnelle
- présentation de la feuille de route de la gérance
- plan d'actions des 3 prochains mois
- premier point sur l'exercice financier 2009-2010 de Promolettres
- hypothèses majeures du budget 2010/2011, qui sera finalisé le 24 octobre

*Annexe 2 : diaporama de présentation*

Jacques Libert a évolué professionnellement en tant que contrôleur de gestion et directeur financier pour diverses entreprises et grands groupes. Il est désormais retraité.

Feuille de route du gérant :

- meilleure collaboration possible entre les deux structures juridiques au service d'un projet associatif unique
- le Président de la FFSc peut mettre fin à tout moment au mandat du Gérant de Promolettres
- tout paiement d'un montant supérieur à 3000 euros doit faire l'objet d'un accord du Président ou du Trésorier de la FFSc
- logique de concertation entre les deux entités, y compris au plan salarial
- définition d'une politique de gestion (cf CA de mars 2010)
- rémunération en tant que mandataire social

Plan d'actions :

- validation des prix du catalogue produits applicables à compter du 01/11/2010
- budget 2010/2011 : cap à tenir, on mesure par rapport à ce cap
- vente boutique en ligne : succès attesté depuis son lancement (5 à 6000 euros par mois) : examen de la logistique pour accélérer et simplifier le processus administratif
- mise à plat des coûts et modalités de la prestation comptable externe : définition des responsabilités des uns et des autres.
- présence chaque jeudi au siège de Promolettres

Les résultats comptables :

- c'est à partir des chiffres issus de la balance et du grand livre du cabinet comptable que sont réalisés le bilan et le compte de résultat.

Les activités de Promolettres :

- **édition** (Scrabblerama, ouvrages divers ...) : elle dégage une marge brute légèrement supérieure au prévisionnel (131 000 euros)

- **vente de produits** : 258 000 euros, incidence de la vente de la boutique en ligne, « effet Championnats du Monde », les coûts ont également augmenté. Marge brute meilleure : 115 000 euros, +11%

A la lecture de ces deux éléments, le compte de résultat global est supérieur au prévisionnel. Mais les charges brutes ont également légèrement dépassé le prévisionnel. S'il y a plus de ventes, il y a aussi plus de frais de transport.

- autre point : remboursement de frais de personnel dans le cadre de la formation de 7 mois qu'a suivi Jacques Lachkar, prise en charge par le fonds de formation continue.

Résultat net : il est meilleur que ce qui était prévu.

Besoin en Fond de Roulement : de 15 000 euros en 2009 il est passé à 6000 euros, ce qui est une bonne chose.

Les stocks : il faut essayer de les diminuer, et l'objectif est en partie atteint. Cependant il reste des créances clients : 18 000 euros sur la FFSc, autres créances : contrat avec Xerox, l'avoir de 6000 euros est en passe d'être recouvré. La vente des abonnements diminue plus que prévu.

Des améliorations sont notables mais il est prioritaire de liquider les créances avant la clôture des comptes.

Trésorerie et bilan : solde positif sur l'exercice passé, des frais avaient été anticipés, la trésorerie de fin de période devait être positive. Le résultat est satisfaisant. Jacques Libert souligne que l'effort déployé par Nicolas Thomas, qui a suivi une formation conséquente en comptabilité, porte ses fruits.

Jacques Libert informe que, suite à sa formation, Jacques Lachkar a souhaité quitter Promolettres. Son départ prendra effet au 31 mars 2011.

Jean-Pierre Géreau est confirmé dans sa fonction de Directeur Technique. Jacques Libert tient à lui rendre hommage pour la qualité du travail mené dans le domaine des publications. Outre sa mission dans le domaine de la comptabilité de Promolettres, Nicolas Thomas est confirmé dans son rôle de responsable de la vente par correspondance. Nicolas Aubert gère le cahier de jeux de Scrabberama mais ses tâches doivent se diversifier, dans le cadre du fonctionnement collectif de l'équipe salariée de Promolettres.

Jacques Libert informe que l'abonnement à Scrabberama sera augmenté à compter de novembre 2011 en offrant la possibilité de payer par échelonnement (au trimestre). Il semblerait qu'il y ait un effet positif sur les ventes à proposer un renouvellement de manière automatique de l'abonnement. Par contre cela peut peser sur la trésorerie de Promolettres. Aussi cette hypothèse sera étudiée avec Jacques Lachkar et Jean-Pierre Géreau.

Produits :

- vente ODS6 : n'aura d'effet que sur le second semestre

- l'effet Duplitop6 n'aura pas lieu sur le prochain exercice

- pas de nouveaux produits significatifs

- obsolescence des produits en stock à l'exemple de l'ODS et des produits dérivés : cela génère une perte qui sera quantifiée.

Jacques Libert attire l'attention des membres du CA sur les liens avec Mattel. Actuellement dans la tempête, l'entreprise rencontre des problèmes sur la commercialisation de certains de ses produits. Stratégiquement parlant, il faut s'attendre à une attitude de Mattel plus dure qui pourrait se traduire par une négociation des licences d'utilisation des marques qu'elle détient, dont le Scrabble. Il n'en a pas tenu compte dans son prévisionnel mais cette hypothèse n'est pas à exclure.

A la lumière de ces éléments, la probabilité est forte que le résultat 2010-2011 soit négatif, ce qui n'est pas une surprise en soi, s'agissant de la dernière année du cycle de l'ODS qui est toujours la plus

délicate à négocier. Jacques Libert ne peut pas se prononcer sur le montant. Une première approche devrait pouvoir se faire à la fin du mois d'octobre.

Simone Winckel suggère, pour enrayer la baisse d'abonnements à Scrabblorama, de proposer des abonnements sur deux ou trois ans.

Jacques Libert indique que ce type d'abonnements existe déjà et qu'il sera reconduit avec un tarif relevé. Le problème est de ne pas avoir augmenté régulièrement le tarif de Scrabblorama, d'où une augmentation plus forte à opérer maintenant. Le paiement en plusieurs fois peut être une réponse : 20% des abonnements actuels seraient réglés par prélèvement.

Concernant l'obsolescence des produits, à l'exemple des « Franklin », Jacques Libert envisage de faire des promotions vers mars-avril 2011.

Sur ce point, les membres du CA estiment qu'il serait préférable que ces promotions s'opèrent vers Noël car les produits pourront être utilisés sur un an. Jacques Libert en prend bonne note.

Il indique que les hypothèses de tarifs du nouveau Duplitop et de sa mise à jour sont en cours de finalisation.

Jean-Pierre Malfois souligne que Duplitop est un cas particulier car il va vivre encore, seule une mise à jour sera à acheter.

Jean-Guy Maudet demande des précisions sur le statut de M. Libert au sein de Promolettres. Il évoque le courrier de M. Géreau adressé à tous les membres du Conseil d'Administration et son statut futur au sein de Promolettres qui ne lui semblait pas clair.

Jacques Libert indique qu'il est sous le régime de mandataire social. Il n'a pas de lien de subordination comme un salarié et bénéficie d'une indépendance plus grande qu'un salarié « classique », sa rémunération est fixée sur la base de 4 jours de présence par mois, complétés par un travail à domicile. Comme il est retraité, les charges sociales sont moindres, pas de RTT, pas de 13<sup>ème</sup> mois.

Concernant Jean-Pierre Géreau, Jacques Libert répète qu'il souhaite continuer à travailler avec lui sur le volet de la Direction Technique avec le maintien des avantages qui lui étaient accordés à ce titre.

Daniel Fort indique que Jacques Libert n'est pas soumis à un contrat de travail. Les relations entre le Président de la FFSc et le Gérant de Promolettres sont définies par un protocole d'accord. Quant à la rémunération, il ne s'agit pas là d'un fait nouveau au sein de Promolettres puisqu'en son temps, lorsqu'il a été Gérant de Promolettres, Jacques Lachkar a bénéficié d'une rémunération à ce titre. S'agissant de Jean Pierre Géreau, Daniel Fort a souhaité changer de collaborateur. Il tient également à souligner la qualité de son travail dans le domaine de l'édition et de l'impression tant pour Promolettres que pour la FFSc, toutes missions confirmées et maintenues en l'état.

Serge Delhom demande le coût de l'intervention de M. Libert. Ce dernier souhaite répondre en toute transparence : 1200 euros brut par mois, soit un revenu net de 929 euros par mois.

Jean Claude Salloux revient sur la notion de départ négocié de Jacques Lachkar.

Jacques Libert indique qu'il s'agit d'une rupture à l'amiable ou conventionnelle sous le contrôle de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP). Les parties soumettent une proposition qui doit être validée par la DDTEFP. Il rappelle que ce départ négocié s'est effectué, pendant l'été, entre Jean Pierre Géreau alors gérant et Jacques Lachkar.

Daniel Fort souligne que le gérant de Promolettres a toute latitude pour ce faire et lui-même n'a été qu'informé de cette rupture conventionnelle sur laquelle il n'avait aucun rôle à jouer. Dans ce cadre, les indemnités ont été calculées en tenant compte de l'ancienneté de Jacques Lachkar dans l'entreprise.

Jean-Claude Salloux demande s'il est normal que quelqu'un qui souhaite partir bénéficie d'une indemnité de départ.

Daniel Fort indique qu'il s'agit d'un arrangement entre les parties. Il évoque, en comparaison, le cas de Kelly Ingargiola, au niveau de la FFSc, qui a souhaité partir et dont le départ a été négocié sous cette

forme de la rupture conventionnelle. Il rappelle que cette forme de séparation entre l'employeur et l'employé(e) s'est beaucoup développée depuis un an.

Jean-Guy Maudet rappelle également que ce type d'accord permet au salarié qui s'en va de bénéficier d'indemnités de chômage, ce qui n'est pas le cas lors d'une démission.

Michel Monsimer demande s'il existe un délai pour mener ce type de négociation : dans le cas présent, cette négociation s'est effectuée près de 9 mois avant la date de fin du contrat.

Daniel Fort indique que le seul délai incompressible est celui des formalités auprès de la DDTEFP, qui est d'environ un mois. Il n'y a pas de délai pour fixer le départ du salarié mais on peut s'interroger sur la nécessité de le déterminer 9 mois à l'avance. Visiblement Jean-Pierre Gèreau et Jacques Lachkar ont préféré qu'il en soit ainsi. Le Président n'a pas d'autre commentaire à faire.

Pascal Astresses demande des précisions à Jacques Libert sur les retombées liées à la campagne commerciale de Promolettres sur le dernier festival de Vichy. Il revient sur le binôme formé par un Directeur Technique bénévole et un Gérant mandataire social appointé. Il souhaite que cela fonctionne mais il s'interroge.

Jacques Libert n'a pas les éléments pour répondre sur le bilan de la campagne de Vichy. Sur le second point, il a accepté la gérance en tant que mandataire social, son intervention s'effectue sur la gestion et la finance, domaines dans lesquels Jean-Pierre Gèreau souhaitait travailler avec Jacques Libert, reconnaissant être lui-même moins qualifié dans ces domaines. Chacun, dans ses attributions, jouera son rôle.

Daniel Fort rappelle qu'il avait proposé à Jean-Pierre Gèreau de le rémunérer pour sa gérance mais que ce dernier ne l'avait pas souhaité.

*Annexe 2 : copie du PowerPoint de Jacques Libert ; « J\_Libert-Conseil d'administration 02102010.pdf »*

#### **4° / Changements au niveau de l'équipe salariée (Daniel Fort)**

- départ de Kelly Ingarciola : elle s'est ouverte au Président en juin-juillet de sa volonté de quitter la FFSc et de se réorienter professionnellement vers l'événementiel. Le Président rappelle qu'au sein de la FFSc, elle est beaucoup intervenue sur la conception graphique de documents : plaquettes, agendas, newsletter, charte graphique, ce qui n'était pas forcément visible de l'extérieur et a occupé une place très importante dans son emploi du temps alors qu'il ne s'agissait pas de son domaine de prédilection. Il n'y avait pas de raison de la retenir, un accord s'est opéré sur la rupture conventionnelle (moins de 1000 euros d'indemnité de départ, compte tenu de sa faible ancienneté).

Un nouveau recrutement a été lancé mais l'expérience de la création de ce poste de chargé(e) de communication soulève des interrogations sur le profil le plus adapté aux besoins de la FFSc. Il pourrait être judicieux d'avoir deux demi-postes « infographie » et « communication » car ce sont des compétences spécifiques qui sont peut-être difficiles à trouver chez une même personne. Anticipant la possibilité d'un recrutement infructueux, le Président demande l'autorisation au Conseil d'Administration de scinder le poste, si nécessaire.

Vote du CA : adopté, une abstention (34 votants)

Annie Gruchot fait remarquer que pour les Interclubs, la FFSc n'a effectué aucune communication ou pris de nouvelles. Elle note que la seule communication est un article dans la Newsletter. Elle rappelle qu'en son temps Anthony Clémenceau s'en était pleinement occupé.

Pascal Astresses souhaite revenir, sans polémiquer pour autant, sur le sujet de la communication. Il estime qu'en ce domaine « nous marchons sur la tête ». Il rappelle que pour mener une communication efficace, les deux qualités essentielles sont la régularité et la réactivité ; il pointe notamment les lacunes du site fédéral où il note l'absence de photos sur Vichy et Reims. De son avis, plusieurs erreurs stratégiques ont été commises, comme de supprimer la commission Médias et Partenariats, qui aurait pu guider Kelly Ingarciola et éviter qu'elle ne travaille seule. La communication doit constituer un dossier prioritaire, des efforts restent à faire. Au vu de ces constats, Pascal Astresses avance que la priorité devrait être donnée au recrutement d'un scrabbleur à compétence équivalente dans le domaine de la communication.



Philippe Genet regrette que Kelly Ingargiola ne soit pas là pour répondre, mais il indique qu'à plusieurs reprises, il lui a été demandé, entre autres, de construire des relations avec la presse. Le résultat n'a pas été à la hauteur des espérances. Il prend pour exemple le Festival de Vichy où la presse a été contactée et invitée directement, ce qui a généré des articles. Il avance l'hypothèse que Kelly Ingargiola n'avait pas « accroché » avec le jeu et le monde du Scrabble.

Daniel Fort rappelle que le poste de « chargé(e) de communication » est nouveau et n'avait jamais existé au sein de la FFSc. Il y a des marges d'évolution et ce poste doit être adapté en fonction des besoins constatés, à l'exemple de la réalisation des supports de communication interne dont le poids avait été sous-estimé. Il semblait logique de supprimer la Commission, dès lors qu'il y avait une personne salariée dédiée et que ses membres actifs étaient très peu nombreux. Le Président rappelle que rien n'est cependant gravé dans le marbre et que, si besoin était, la réactivation de la Commission pourrait être envisagée, à condition cependant que des bénévoles souhaitent s'y investir de façon constante.

Aurélien Delaruelle demande s'il a été décidé de revenir vers quelqu'un issu du milieu du Scrabble qui pourrait mieux communiquer du fait de sa bonne connaissance du jeu.

Pour Daniel Fort, les compétences attendues en communication et la maîtrise des outils associés sont la priorité, que l'on recrute un scrabbleur ou un non-scrabbleur.

Thierry Hamm ajoute qu'une personne extérieure peut apporter un oeil neutre.

- fin du contrat de Jean-Michel Guizard :

Daniel Fort indique que Jean-Michel Guizard était en CDD jusqu'à fin novembre mais qu'il s'est arrêté fin août, en raison de sa difficulté à mener de front son mi-temps FFSc et son mi-temps de conducteur de bus.

- Adrien Deverloy, stagiaire a travaillé en complémentarité avec Patrice Bulat sur la refonte du site internet. Un poste d'informaticien s'étant libéré et son travail donnant satisfaction, il a été décidé de l'embaucher sur un CDD de 18 mois pour poursuivre et achever le travail engagé sur la refonte du site Internet. Il reprendra également le développement de GEPETO, logiciel périphérique de DupliTop conçu pour traiter les résultats des tournois.

Simone Winckel souhaite avoir des compléments d'information sur Duplitop et sa hotline.

Daniel Fort indique que le logiciel Duplitop n'a pas besoin d'être réécrit. La mise à jour va porter sur le dictionnaire, la protection du logiciel et la reprogrammation du Dongle. Patrice Bulat, très compétent sur Duplitop, effectuera ces travaux.

La hotline est actuellement assurée par une personne bénévole du club d'Orléans, Estelle Wajntreter, sur la base de trois après-midi par semaine. Cela fonctionne bien, d'après les premiers échos. En contrepartie de ce service indispensable rendu à nos licenciés, la FFSc prend en charge l'hébergement et les inscriptions aux tournois d'Estelle Wajntreter et de son mari, dans le cadre des festivals fédéraux.

Hervé Bohbot suggère que dans le cadre de la refonte du site Internet, la possibilité de s'inscrire en ligne pour les festivals soit généralisée pour l'ensemble des organisateurs de tournois dominicaux.

Séverine Gruchot propose d'attendre un retour complet sur l'expérience d'Aix-les-Bains, avant d'envisager ce type d'extension.

Daniel Fort rappelle que la réalisation du module d'inscription a pris du temps et que son déploiement n'est pas encore possible. En ce qui concerne les inscriptions aux festivals fédéraux, le Président indique qu'un serveur plus puissant va être utilisé et qu'un système de temporisation sera mis en place afin d'éviter l'effet « bouchon » qui s'est produit pour les inscriptions au Festival d'Aix-les-Bains.

Daniel Fort estime qu'il est logique que les Comités souhaitent profiter d'innovations réalisées au niveau de la FFSc. Il cite l'exemple de la réalisation de « roll-up » (supports de communication de faible encombrement) pour les grands événements fédéraux, produit qui a vivement intéressé le Comité Sud-Francilien.

Pascal Astresses indique effectivement que les « roll-up » de la FFSc constituent de bons supports de communication et il a demandé à Kelly Ingargiola d'en réaliser une déclinaison pour son Comité.

L'investissement n'a pas dépassé quelques centaines d'euros. Désormais le Comité met à disposition des clubs ces « roll-up ». Les retours sont très positifs. Pascal Astresses suggère que tous les comités puissent disposer de ce support de communication.

Daniel Fort prend acte de l'intérêt des présidents de Comité de pouvoir réaliser des « roll-up » adaptés à leur Comité et considère que c'est effectivement le rôle de la FFSc de leur apporter ce savoir-faire et/ou ce soutien. Il estime qu'il faut se donner les moyens de l'intégrer dans la charge de travail des salariés de la FFSc et aller dans ce sens.

#### **5° / Bilan financier FFSc 2009-2010 (Thierry Bayle)**

La réunion préparatoire du bilan a eu lieu le 15 septembre 2010. Des documents restent à fournir.

Thierry Bayle remet sa présentation à chaque participant. Il rappelle que deux journées sont nécessaires pour effectuer la clôture des comptes. Il déplore que des factures, des redevances non réglées ou encore des charges inattendues soient découvertes seulement à ce moment.

Il préconise quelques solutions pratiques :

- facturation immédiate dès livraison des produits
- paiement échelonné du loyer de Promolettres à la FFSc
- suivi et contrôle de redevances (ce dossier sera confié à Séverine Gruchot)
- création de « comptes-client » pour chaque comité. Joan Controu émettra une facture qu'il transmettra à Séverine Gruchot
- suivi et contrôle des congés par Philippe Genet. En effet tous les congés doivent être soldés au 31 mai prochain. La surprise a été désagréable de découvrir au moment de la réunion de bilan qu'il fallait provisionner de nombreux congés et jours de récupération encore non pris par les salariés
- rajouter une réunion début septembre,
- la totalité des écritures comptables doit se faire au sein de l'entité et la SOVEC ne devrait intervenir que pour validation
- Jacques Libert évoque, lui aussi, la question de la saisie des écritures qu'il convient de clarifier avec la SOVEC. En effet certaines écritures ont été faites par la SOVEC alors que cette saisie ne devrait relever que de Promolettres.

Remarques sur l'exercice :

- charges et produits : les Championnats du Monde pèsent de manière importante dans les charges de l'exercice et son organisation tardive (après la mi-août) fait que certaines écritures ne sont pas encore passées. Le différentiel par rapport à un exercice « normal » représente près de 200 k€.
- festivals fédéraux : les plus gros festivals ne sont pas ceux qui génèrent le plus de bénéfices
- croisières scrabble : la répartition charges/produits est comparable à celle des festivals.

Daniel Guédon demande si le déficit du Championnat du Monde est bien de 68 000 euros.

Hervé Bohbot précise qu'il manque au budget des produits FISF à venir, des règlements d'hébergement, qu'il reste un stock de bouteilles de Champagne ... bref qu'il est encore un peu tôt pour donner un bilan définitif.

Il rappelle que d'importantes subventions en nature ne sont pas comptabilisées : bouteilles de vins (cadeau d'accueil), apéritif, buffet final.

Daniel Fort rappelle que le produit des TSAP sur les 3 derniers exercices constitue un élément de financement des Championnats du Monde. Cela représente un peu plus de 55000 euros. Il indique également que la FFSc prend en charge les inscriptions de ses joueurs dans les épreuves Élite.

Le bilan financier des Championnats du Monde, qu'il ne faut pas confondre avec le bilan des entrées/sorties sur l'exercice, devrait être légèrement déficitaire d'environ 10 k€.

Autres postes importants de l'exercice :

- la rénovation des Bureaux : près de 18 000 euros, amortissement sur 10 ans
- le renouvellement de l'équipement informatique : près de 30 000 euros, amortissement sur 4 ans
- création d'un poste et demi (1 poste « communication », passage de Patrice Bulat de 50% à 100%)
- animations VVF
- charges à provisionner pour congés non pris

#### Mouvements FFSc- Promolettres :

- la FFSc verse une subvention d'équilibre de 30 000 euros (pas de TVA)
- Scrabblorama (abonnements offerts par la FFSc) : 25 000 euros
- autres publications : 17 000 euros
- loyer de 10 000 euros pour la FFSc

#### Bilan financier provisoire de la FFSc :

Le bilan comptable sera négatif d'environ 80 K€ mais cela n'a pas d'impact significatif sur la trésorerie qui reste à un niveau très comparable à celui de l'exercice précédent, malgré les importantes dépenses réalisées sur l'exercice.

Concrètement, la FFSc dispose d'un actif circulant de 500000 euros. Des SICAV ont été vendues pour effectuer un placement financier plus rémunérateur et à taux garanti de 1,75%.

Framboise Leclerc demande des explications sur le provisionnement des congés à prendre.

Thierry Bayle indique que ce point sera éclairci pour l'Assemblée Générale : 25000 euros doivent a priori être provisionnés sur l'exercice, à ce titre.

Daniel Fort désire le retour à une situation normale, d'ici le 31 mai 2011, Il est absolument primordial de « ramener les compteurs des congés à zéro » pour cette date.

Philippe Genet évoque la présence des salariés sur les festivals.

Daniel Fort précise que lorsqu'un salarié travaille une semaine pendant un festival, il récupère, dans le système actuel, pratiquement autant de jours de congé/récupération. Cela entraîne une inflation du nombre de jours de congés à prendre pour les salariés concernés. Il souhaiterait que l'on revienne vers un système plus équilibré de répartition des tâches, dans le cadre des festivals, de manière à ce que les salariés prennent des jours de congé pendant le festival.

Jean-Pierre Malfois se demande si la Fédé ne manque pas de personnel et s'il ne faudrait pas embaucher.

Au-delà de ce point particulier concernant les congés des salariées, Thierry Bayle revient sur la situation générale de la trésorerie de la FFSc. Il souligne que la FFSc, tout comme les comités, doit se poser la question du bon emploi de cette trésorerie au service d'un bon fonctionnement et de son développement.

Daniel Fort rappelle que, sur cet exercice, la FFSc a créé de l'emploi, à hauteur d'un poste et demi, qu'elle a effectué des dépenses en investissement et dans le domaine des actions de promotion. Il souligne que le niveau de trésorerie est élevé et que l'association n'a pas vocation à thésauriser.

*Annexe 3 : « Présentation CA bilan provisoire FFSc 09-10.pdf »*

## **6° / La parole aux Directions Nationales et Commissions**

### **a) Direction Nationale du Scrabble Jeunes et Scolaires (Marie-Claude Derosne)**

Nouvelle Présidente de la DNSJS, Marie-Claude Derosne se présente.

Elle joue au Scrabble depuis 20 ans dans le Comité Sud Francilien. Elle déménage pour Pornic. Elle a été Présidente du Club de Senart, Vice Présidente du Comité Sud Francilien en charge du scolaire. Elle a développé le Concours des Ecoles au sein de son Comité qui a connu un succès remarquable, avec la participation de 2500 enfants.

Elle fait un bilan de la réunion de rentrée de la DNSJS qui s'est tenue le 4 septembre : appréhension des rôles de chacun des membres, mise à jour des documents de rentrée, lancement du « kit de démarrage » des nouveaux clubs scolaires, réalisation du Scrabblorama « jeunes », projets de formation des animateurs (bénévoles scrabbleurs, enseignants) avec en support l'excellent ouvrage d'Aurélien Delaruelle, DVD pour l'Éducation Nationale.

Le 6 novembre prochain se tiendra une formation au siège de la FFSc à destination des enseignants de la région parisienne. Elle sera dispensée par Jean-Pierre Brelle. Daniel Fort souligne que Jean-Pierre

Brelle est prêt à se déplacer dans les Comités pour assurer ce type de formations. Aurélien Delaruelle pourrait, lui aussi, participer à ce type d'actions. Le Président évoque qu'à terme il serait légitime de certifier la qualification des animateurs par un diplôme.

La nouvelle présidente tient à consolider l'existant. Elle remercie Gisèle Thibault pour son travail et indique avoir trouvé une organisation bien rôdée au sein de la Direction Nationale. Forte de son expérience, elle souhaite développer le Concours des écoles qui constitue un excellent moyen d'approcher et de sensibiliser les écoles. Elle aimerait aussi favoriser la création de sections « Jeunes » dans les clubs et développer les « Séjours des Jeunes » qui sont très amateurs de rassemblement et de compétition.

Daniel Fort informe le CA que l'académie de Créteil - qui a développé une mission spéciale pour l'introduction des loisirs de l'esprit au sein des écoles – est demandeuse de partenariat et d'interventions de la FFSc.

Pascal Astresses indique que l'Inspecteur d'Académie était effectivement présent aux derniers Championnats Scolaires du Sud-Francilien. Il souhaite remercier publiquement Marie-Claude Derosne pour le travail fourni sur le Comité de Sud Francilien et lui souhaite bonne chance dans ces nouvelles fonctions.

Jean-Guy Maudet est très heureux de l'accueillir au sein de son Comité (Pays de Loire).

Les membres du CA applaudissent et encouragent Marie Claude Derosne dans sa nouvelle fonction de Présidente.

#### **b) Direction Nationale du Scrabble Classique (Jean-François Himber)**

Jean-François Himber évoque le power point « spécial Scrabble Classique » réalisé au sein de sa Direction Nationale. Il sera adressé à tous les clubs et diffusé via les moyens électroniques de la FFSc (site web, newsletter de la FFSc).

Finale des Interclubs de Scrabble Classique en juin : le club de Tournefeuille est le premier vainqueur de ce nouveau rendez-vous, 11 équipes y ont participé.

Jean-François Himber espère une montée en puissance de cette nouvelle compétition. Il rappelle quelques informations utiles :

- Finale régionale Interclubs : elle est nécessaire pour qualifier une équipe (3 joueurs par club).
- le logiciel d'arbitrage des Interclubs « Classique » sera bientôt en ligne sur le site de la FFSC.

PAP classiques : cette formule, créée il y a deux ans, ne rencontre pas encore le succès escompté. La DNSC a décidé de la promouvoir en lançant le « mois du Classique » en novembre prochain. Il n'y aura pas de redevance FFSc. Jean-François Himber espère que les Comités joueront le jeu et que ce sera un bon outil de promotion du Classique.

#### **c) Commission Développement et Animation des Clubs et des Comités (Daniel Guédon)**

*Annexe 4 : « participants challenge VVF.xls »*

- tableau des participants au Challenge VVF (document joint) : 21 semaines d'animation.
- 195 personnes ont participé au Challenge qui avait lieu en fin de semaine; malgré les craintes initiales, la représentation des joueurs a été bonne dans les villages « location » (différence avec les autres villages : pas de restauration) ; en moyenne 9 participants par village.
- les animations ont été annulées dans un village, en raison de l'insuffisance des conditions d'hébergement pour l'animateur
- opération très positive.

Daniel Guédon indique qu'un mailing devait partir dans la foulée mais ça n'a pas été fait par manque de personnel disponible à la FFSc. Le courrier comprend un bon pour 3 séances gratuites dans un club. Daniel Guédon indique qu'il effectuera le déplacement à Paris pour s'en occuper lui-même.

Jean-François Harmand qui a animé l'un des villages, indique que sur les 8 personnes dont il a gardé le contact, 6 fréquentent un club et 2 jouent sur ISC.

Les coûts pour la FFSc ont porté sur la prise en charge d'un forfait nourriture dans les villages « location » et des frais de déplacement des animateurs : cela représente 4663 euros. Une négociation plus favorable sera à entamer pour la FFSc. Daniel Guédon pense que des animations de ce type peuvent être proposées dans les Villages d'Hiver.

Daniel Guédon souligne que les animateurs se sont démenés, ils ont passé du temps dans les villages et participaient aux animations des villages pour nouer les contacts. Les ressources en animation existent car Daniel Guédon a reçu 80 candidatures.

Thierry Bayle demande quel est le retour de VVF sur cette opération. Daniel Guédon doit reprendre contact avec le responsable très prochainement. Indépendamment de certains freins, cette opération lui apparaît très positive.

Gérard Thuillot évoque son expérience personnelle avec Cap France, organisme avec lequel on peut travailler. Il est content que cette action ait pu voir le jour. Jean François Harmand partage l'avis de Gérard Thuillot et pense qu'il serait possible de monter un partenariat avec Cap France.

Nicole Counotte rappelle qu'il faut proposer à VVF des semaines Scrabble pour mêler licenciés et non licenciés, en raison de leur intérêt commercial.

Daniel Guédon indique que VVF est également preneur d'animations qui n'existent pas encore. L'objectif pour la FFSc serait que les animations Scrabble soient référencées sur les catalogues.

Jean-François Harmand souligne que VVF souhaite également former ses propres animateurs des villages VVF au Scrabble.

Daniel Fort indique que cette action est très positive et qu'il y a toutes raisons de la prolonger dans les années à venir. Une action de formation est envisagée avec la DNSJS qui pourrait être proposée à VVF.

Daniel Guédon propose de reprendre le tableau des licenciés, au 30 août : 15520. Ce tableau indique que 880 licenciés 2008/2009 n'ont pas repris leur licence en 2009-2010. La tendance est à garder davantage les licenciés d'une année sur l'autre. C'est encourageant.

Il note que de plus en plus de clubs font des parties spécifiques ou à vocabulaire courant.

Les Comités H et V ont le plus fort taux de non renouvellement, les nouveaux joueurs renouvellent le moins leur licence : s'agirait-il d'un problème de niveau des joueurs ? Framboise Leclerc évoque les problèmes de disponibilité et de transport, et peut-être aussi d'une offre d'activités plus importante en région parisienne.

Daniel Guédon a lancé une enquête auprès des clubs. 102 clubs y ont répondu pour l'instant (date butoir : 15 octobre). Il invite les Présidents de Comité à inciter leurs clubs à répondre. Parmi les clubs qui ont répondu, Daniel Guédon a relevé que de plus en plus de clubs organisent des séances pour les nouveaux, pour certains avec des parties à vocabulaire courant. Il souligne l'augmentation du téléchargement de ces parties.

Il voit déjà quelques éléments se dégager des réponses reçues.

- une grande majorité de nouveaux joueurs ont été cooptés.
- 61% des clubs font des parties commentées et parties à vocabulaire courant
- 65% des clubs souhaitent qu'il y ait une autre formule du Championnat de France des 5/6/7 et qu'il soit revalorisé et avoir des challenges pour les séries 5/6/7.
- 59% sont favorables pour organiser des manifestations en parties simultanées.

Daniel Fort fait s'interroger sur les nombres de licenciés qui figurent dans ce tableau et le nombre de joueurs classés sur la saison 2009-2010 (15554). S'agirait-il de personnes décédées qui auraient été retirées des statistiques ?

Concernant la Fête du Scrabble, elle devrait réunir 114 clubs (exactement le même nombre que l'an dernier) avec des dotations similaires. Simone Winckel observe que l'envoi aux clubs participants a été bien « maigre » cette année et le regrette.

Daniel Fort souhaiterait que dans le cadre de la comptabilité soit récapitulé l'ensemble des sommes mobilisées pour la promotion- communication pour bien montrer l'effort que la FFSc accomplit dans ce domaine-clé.

Gérard Thuillot rappelle que 2/3 des licenciés ne font pas les grandes compétitions et que ces derniers sont souvent négligés.

Daniel Guédon pense que la régression des abonnements à Scrabblorama peut s'expliquer par un contenu inadapté aux séries 5, 6 et 7.

Daniel Fort rappelle que le Bureau est très favorable à tout ce qui peut diffuser une image positive du Scrabble. Il valide le financement du pilote d'une émission « Scrabble », sur une chaîne de télévision locale à Marseille qui bénéficie d'une diffusion par Internet.

Daniel Guédon rappelle qu'il attend la réponse sur la dotation du challenge des N7. Daniel Fort répond qu'il n'y a pas de problème sur son coût global mais qu'il souhaite discuter de sa répartition qu'il trouve disproportionnée entre les vainqueurs et les autres lauréats.

Annie Gruchot fait part de sa déception quant au challenge des N7, les joueurs étaient noyés dans la masse, les résultats ont été reçus tardivement.

Daniel Guédon indique que cet avis a été partagé par d'autres présidents de clubs et souhaiteraient que cela devienne un challenge indépendant de toute autre compétition.

Daniel Fort rappelle que le choix de la date avait posé question. Il convient d'être à l'écoute et d'en tirer les conclusions.

Framboise Leclerc propose que la première partie du samedi de la Semaine Fédérale de juin soit consacrée au challenge et qu'elle ne s'adresse qu'aux joueurs de série 7.

#### **d) Commission Classement Tournois et Haute Compétition (Michel Bulvestre)**

*Documents joints à l'ordre du jour : « MB points CA 021010.pdf », « Propositions CCTHC CA 021010.pdf »*

La 4<sup>ème</sup> série devient une série internationale.

Disparition des TRAP actuels dans le cadre du nouveau classement international.

Jean-François Harmand indique que sur le Comité Lorrain, beaucoup d'organisateur préfèrent garder les TRAP plutôt que de les transformer en TH2 (formule moins contraignante, pas de redevance fédérale).

La CCTHC fait les propositions suivantes :

- le statu quo, avec maintien de la dénomination TRAP, mais avec suppression de toute incidence sur le classement (inter)national des séries 1 à 4, autrement dit avec aucun %, et seulement une attribution de points de classement.
- la transformation en TH2 réservé aux joueurs des séries 4 à 7 (éventuels S1, S2, S3 considérés comme des S4, comme dans les TRAP), que l'on peut qualifier de TH2 « catégoriel », avec simplement l'obligation d'un arbitrage par au moins un AR et de la mise en place d'un DA. La redevance fédérale y serait réduite de 2 euros à 1 euro.
- la transformation en véritable TH2, ouvert à tous, avec obligation de respect du cahier des charges des TH.
- traitement des TRAP disputés depuis le 1<sup>er</sup> septembre : à la convenance de chaque Comité, la transformation en TH2 devant rester, a priori, exceptionnelle.

Daniel Fort rappelle qu'il est possible d'organiser des TH humanitaires. Dans la grande majorité des cas, les demandes d'exonération de redevance sont accordées.

Il souligne que la FFSc est un membre de la FIF et qu'elle est force de proposition. Les décisions du CA français seront soumises pour accord à la FIF, à Aix Les Bains. Il souligne que pour la FIF, les TRAP n'existent pas.

Jean-François Harmand demande comment seront traités les résultats des TRAP entre le 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à la décision de la FIF. La CCTHC propose une rétroactivité au 1<sup>er</sup> septembre.

Roger Combes rappelle que si les TRAP deviennent des TH2, cela devra figurer au règlement intérieur des Comités ainsi que le changement de tarifs, alors que les Assemblées Générales sont passées.

Daniel Fort estime que ces questions ne se posent pas nécessairement au niveau des tous les Comités et que dans des cas comparables à celui évoqué par Roger Combes, elles peuvent se régler au niveau des Bureaux des Comités, s'il y a consensus des responsables sur ces changements.

Serge Delhom indique que l'ensemble des TRAP de son Comité sont passés en TH2. Il demande ce qu'il en est pour les autres Comités, il suggère de faire une enquête.

Vote du CA sur ce point : adopté, 1 contre et 2 abstentions (33 votants).

### **B/ Quel traitement pour les TSAP ?**

Proposition : plafonner globalement le poids des TSAP, avec toutefois une progression différente de celle retenue pour les poids des épreuves (1, 1,5, 2 et 4). Par exemple, le poids global de l'ensemble des TSAP disputés par un joueur pourrait être plafonné à 10 S1, 20 S2, 40 S3 et 100 S4 ou 160 S4. Autrement dit, les plafonds pourraient être atteints dès le 2<sup>ème</sup> TSAP disputé, ou le 3<sup>ème</sup>, mais les %Sn du joueur continueraient d'évoluer au fil des TSAP suivants. Le risque serait que des joueurs satisfaits de leurs %Sn après 2 ou 3 TSAP décident de ne plus participer aux suivants, mais c'est une remarque générale inhérente au nouveau système de classement ...

Daniel Fort indique que ce traitement est cohérent avec le projet de la FISF d'attribuer des % sur une partie (futurs simultanés internationaux).

Michel Monsimer souligne que le nouveau classement international demande un changement d'esprit. On ne raisonne plus PP1, PP2, PP3, PP4 mais en % de S1, S2, S3, S4. A l'usage, des réajustements seront peut-être nécessaires.

Daniel Fort rappelle que le fondement du nouveau système de classement de la FISF est d'attribuer les % pour les séries internationales. La FFSc, membre de la FISF, n'a pas à s'y opposer.

Carine Vais souligne que nouveau classement n'est pas compris par beaucoup de personnes, elle pose la question de la faisabilité de la coexistence de deux systèmes de classement, l'ancien et le nouveau. De l'avis général, ce n'est pas souhaitable.

Simone Winckel souhaiterait que soient précisées les notions de pourcentages et de poids.

Daniel Fort rappelle que les informations ont été données en fonction de leur disponibilité (CA 13 mars, newsletter de la FFSc, feuille de points envoyées aux joueurs).

Jean-François Harmand pense que les triplex seront moins intéressants avec le nouveau système.

Un premier vote est organisé pour savoir s'il conviendrait de limiter l'attribution des pourcentages au seul % S4 (à l'image de ce qui se pratiquait auparavant, à savoir la limitation à l'attribution de PP4)  
Résultats de ce vote : 7 abstentions, 0 pour (33 votants)

Daniel Fort soumet alors au vote la proposition de la CCTHC (sous réserve de la décision finale de la FISF) :

- chaque TSAP constitue un TH2, pour le calcul du poids, et celui du pourcentage
- mais la somme des poids des TSAP disputés par un joueur est plafonnée sur la saison à 10 S1, 20 S2, 60 S3, 160 S4
- rétroactivité à la semaine de septembre 2010

Vote du CA : adopté, 3 abstentions (33 votants)

### **C/ Quel traitement pour les parties isolées des Semaines Fédérales ?**

Constat et proposition : autant intégrer les Simultanés Permanents au classement international ne semble pas souhaitable, autant une exception peut s'envisager en faveur des parties isolées des Semaines Fédérales. Une telle exception contribuerait évidemment à l'attractivité des Semaines Fédérales, dans la même ligne que celle envisagée ci-dessus pour les TSAP de ces mêmes Semaines Fédérales.

Dans la mesure où cette disposition était envisagée au niveau FISF pour les Simultanés Internationaux, cette intégration ne devrait pas être refusée par la FISF, sous réserve bien sûr d'un dispositif de plafonnement, encore plus drastique que celui énoncé ci-dessus pour les TSAP.

Les poids plafonds pourraient être de 5 S1, 10 S2, 20 S3 et 50 S4, quel que soit le nombre de parties isolées des Semaines Fédérales disputées par le joueur. Rappelons qu'il y aura 68 parties isolées dans l'ensemble des 4 Semaines Fédérales, dont 48 se dérouleront en même temps que les TSAP.

A noter qu'avec les bonus, quelques joueurs pourraient accéder au palier 4D en jouant uniquement des TSAP et des SF, mais il paraît difficile de réduire les poids plafonds évoqués : il faut bien qu'au moins deux TSAP et deux SF soient pris en compte.

Annie Gruchot demande s'il est possible d'organiser des TSAP dans les semaines fédérales. Le Président lui répond que c'est précisément ce qui a été décidé par le CA du 13 mars. Annie Gruchot évoque le problème de la publicité qu'elle a faite pour une semaine de simultanés en novembre et qui ne mentionne pas de TSAP. Daniel Fort lui répond qu'elle peut très bien faire le choix de n'organiser que des simultanés en une partie.

D'autres problèmes sont soulevés concernant ces semaines fédérales (Jean-François Harmand, Simone Winckel, ...) :

- délai (48h) jugé trop faible pour l'envoi des résultats
- dans certains clubs, une seule personne peut faire les téléchargements et ne peut donc jamais jouer.

Manuella Grimal indique qu'on peut faire télécharger la partie par un non joueur qui la met sous pli.

Daniel Fort rappelle que la décision d'arrêter les envois par courrier et d'opérer uniquement par téléchargement a été votée par le CA de mars 2010. Il indique qu'une étude d'impact sur la participation des clubs après l'arrêt de l'envoi par courrier papier sera faite.

Framboise Leclerc pense que la participation des clubs en septembre n'a pas dû beaucoup évoluer, mais qu'il conviendra de vérifier si la participation sur novembre est stable ou non.

Daniel Fort soumet au vote la proposition de la CCTHC, complétée par le principe de rétroactivité à la Semaine Fédérale de septembre 2010

Vote du CA : adopté, 1 abstention (33 votants)

## **2ème partie : Conséquences de l'instauration du nouveau système de classement international**

### **A/ Les nominations en tête de S5 par le %S4**

Proposition : classer en tête de S5 les joueurs affichant un %S4 final à l'issue de la saison 2010-2011 compris entre le %S4 constituant la barre d'accès à la S4 et la moitié de ladite barre d'accès, ceci quel que soit le nombre de joueurs placés dans cette fourchette.

Vote du CA : unanimité (33 votants)

### **B/ La règle du nombre minimum de 30 joueurs pour l'homologation d'un TH**

Suppression pure et simple, pour tous les TH, mais maintien d'une capacité d'accueil minimale de 60 joueurs pour les TH2 et TH3, sauf pour les TH2 « catégoriels » réservés aux joueurs S4 à S7.

Vote du CA : adopté, 1 contre, 1 abstention (33 votants)

### **E/ Les TH par centres et les TH jumelés**

Des restrictions concernant ces diverses organisations existaient. Il est proposé de les lever.

Votes du CA (33 votants) :

Liberté d'organisation des TH régionaux par centres en parties prêtirées : adopté à l'unanimité

Liberté d'organisation de TH2 jumelés : adopté, 1 contre

Procédure de demande d'homologation : liberté d'organisation de jumelages, duplex et triplex, avec respect des règles en vigueur. Le Délégué Fédéral, dans chaque centre, doit se prononcer dans son rapport sur la régularité du jumelage, dans ledit centre. Adopté à l'unanimité

Interclubs régionaux : quand ils existent, ils n'attribuent que des points de classement

Vote du CA : adopté à l'unanimité (33 votants)

Trophée et Sélection Championnat du Monde :

Trophée : %S1 de la seule saison N visée



Sélection : pondération, 25% du %S1(N-1) et 75% du %S1(N), avec report de la date d'arrêt du 31 mars au 30 avril (**sauf décision contraire de la FISF à Aix-les-Bains**)  
Vote du CA : adopté à l'unanimité (33 votants)

Divers :

- 1) le temps de réflexion par coup doit être mentionné dans l'annonce du tournoi.
- 2) un travail sera mené en liaison avec la CRAO pour revoir les quotas d'arbitrage de certaines épreuves

Annexe 5 : « RELEVÉ DE DECISIONS CCTHC CA101002 (v3).pdf »

## **7° / Bilan des Championnats du Monde 2010, à Montpellier (Hervé Bohbot)**

Le bilan financier a été présenté le matin.

Concernant le bilan de ces Championnats du Monde, Hervé Bohbot rappelle que les apports en nature des collectivités locales (Mairie, Agglomération, Région) ont été conséquents : 5400 bouteilles de vin, apéritif, buffet, transports, ... Ces partenaires se sont fortement engagés financièrement (rappel : 40000 euros de subventions)

Hervé Bohbot propose que la FFSc adresse des lettres de remerciements aux partenaires.

Il trace un bilan moral très positif de cette édition montpelliéraine, conforté par les nombreux compliments des participants, et revient sur quelques éléments saillants et/ou innovants de cette édition :

- près de 800 personnes en open, 500 en Blitz, nombre record de pays représentés
- publicité sur le plan national : 12 articles en local et régional
- logement en cité universitaire
- séjour des jeunes : les commentaires sur les blogs ont fait état d'une bonne ambiance
- site web très complet avec mise à disposition de centaines de photos de l'évènement
- arbitrage en réseau sur des ordinateurs - achetés pour l'occasion et rétrocédés à prix avantageux aux arbitres et responsables souhaitant en profiter – et suivi des résultats de la totalité des compétiteurs.

Hervé Bohbot souligne le travail réalisé par Patrice Bulat, Joan Controu, Jérôme Pascal.

Il rappelle que les Championnats du Monde sont la vitrine du Scrabble francophone et regrette l'absence de représentants institutionnels de la Francophonie.

Pour avoir organisé les Championnats du Monde, à Tours, en 2006, le Président confirme que le niveau très élevé des prestations de l'époque a été dépassé, sur certains points, par la présente organisation. Il souligne la qualité et le succès de cette édition 2010 et remercie chaleureusement Hervé Bohbot et toute son équipe.

L'ensemble des membres du CA adressent également leurs plus vives félicitations et applaudissent les organisateurs des Championnats du Monde mais aussi, par la même occasion, ceux du Championnat de France qui s'est déroulé à Reims et qui ont géré avec succès, en bien peu de temps, une organisation majeure de notre calendrier annuel.

Comme cela s'est fait dans le cas d'éditions précédentes, le Bureau Directeur décide d'attribuer une enveloppe de 3000 euros à chacun des comités organisateurs de ces deux très grands évènements de la saison 2009-2010, pour aide au développement de leur activité.

Annie Gruchot demande ce qu'il en est des comités organisateurs des Championnats de France Scolaires et Interclubs.

Daniel Fort rappelle qu'en son temps, à l'issue de la Finale du Championnat de France à Besançon, Marie Claude Cornut avait demandé qu'il y ait un retour pour les comités qui s'impliquent très fortement dans l'organisation, ce qui était leur cas. Le Président fait remarquer qu'il est par ailleurs difficile de trouver des volontaires pour organiser ces très grandes manifestations et trouve cette demande légitime. Jusqu'alors, seuls les Championnats de France et du Monde ont parfois fait l'objet de cette aide financière de la FFSc en retour. Le Président indique que ce sujet n'est cependant pas tabou, précisant que c'est bien pour cela que l'annonce en a été faite au CA, et que cela reste ouvert à la discussion concernant d'autres manifestations fédérales déléguées.

Claude Boucard, représentant le Comité Franche Comté, indique que les 3000 euros attribués au titre de l'organisation du Championnat de France à Besançon ont été utilisés pour la formation à l'arbitrage de 62 personnes (qui a coûté 5000 euros).

## 8° / Organisations fédérales 2011-2012

### **Festival de la Côte Fleurie 2011 (du 13 au 16 janvier 2011)**

Daniel Fort rappelle que l'édition 2010 avait souffert d'une météo défavorable et que les charges ont été plus importantes que prévues. Il n'a pas été possible de reconduire le Festival à Deauville pour des raisons de budget, le coût de la salle étant très élevé. Il a alors été décidé d'explorer les possibilités sur d'autres communes de la Côte Fleurie. Philippe Genet a pris en charge le dossier et a trouvé une alternative.

La commune de Villers sur Mer présente de nombreux avantages : salles à titre gracieux, navettes.

Pour cette deuxième édition, la capacité d'accueil sera limitée à 200 joueurs.

Alphonse Tarantini souhaite des précisions sur les partenariats avec Manhattan et le Comité Normandie.

Philippe Genet rappelle que le Comité Normandie assure le soutien logistique et fournit une partie de l'encadrement. En contrepartie, le Comité reçoit une aide à son développement de 500 euros.

Daniel Fort indique que le partenariat avec Manhattan était complexe et n'avait pas donné entière satisfaction, d'où son abandon. Il précise que si aucune solution satisfaisante ne s'était dégagée dans cette région de la Côte Fleurie, ce festival n'aurait pas été reconduit.

Daniel Fort rappelle que le Simultané Mondial sera à nouveau intégré au Festival. Il souligne que le Festival de la Côte Fleurie a pour objectif de conjuguer détente, tourisme et compétitions, sur un rythme « tranquille » et qu'il ne s'agit pas d'une « copie conforme » des autres festivals fédéraux dont les journées sont nettement plus chargées en compétitions.

Pascal Astresses demande quand les programmes de ce Festival et de Cannes seront disponibles.

Concernant le programme de **Cannes du 21 au 27 février 2011**, Daniel Fort explique le retard de la publication du programme de l'édition 2011, en raison de la gestion de contraintes annoncées pendant l'été :

- demande de réduire le Festival d'une journée
- changement de salle : organisation des compétitions dans la Rotonde Riviera avec une capacité d'accueil très sensiblement réduite.

Les contraintes ont par la suite évolué de manière positive (récupération de la journée manquante, augmentation de la capacité d'accueil de la Rotonde) et le programme définitif devrait pouvoir être bientôt diffusé.

En ce qui concerne le Festival de la Côte Fleurie, certains détails du programme ne sont pas encore finalisés mais l'annonce sera publiée dès que possible, au cours du mois d'octobre.

Pascal Astresses informe que la **Finale du Championnat de France Classique 2011 (19 et 20 mars 2011)** aura lieu à L'Hay-les-Roses. Ce sera la 30ème édition. Il insiste sur les facilités d'accès, à proximité d'Orly. Un logo a été spécialement créé, validé par Mattel. Un site internet sera spécifique à l'épreuve. Des flyers seront diffusés à Aix les Bains. L'objectif est d'atteindre une participation de 100 personnes. Il souhaite créer le « buzz » sur cette épreuve.

**Championnat de France des Jeunes et Scolaires 2011 (Fréjus, du 23 au 25 avril 2011)** (Nicole Counotte, Présidente du Comité Var-Esterel),

Le Championnat se déroulera dans le village Azureva dans des installations de très bonne qualité. Les éventuels parents accompagnateurs devront s'inscrire directement auprès d'Azureva.

### Éléments financiers :

- la banque du Comité va octroyer 1000 euros
- Conseil Régional : demande a été faite d'une subvention de 5000 euros
- Mairie de Fréjus : transport de la gare à Azureva
- budget : 28800 euros pour 240 personnes pendant 3 jours, soit 125 euros par personne.

- prix du séjour : 100 euros par participant.
  - les 40 accompagnants sont pris en charge par les Comités.
- Au total, les besoins de financement se situent aux alentours de 5000 à 6000 euros.

L'accueil sera assuré par le Comité Var Esterel et l'équipe du Comité est très motivée pour accueillir ces Championnats.

**Finale Interclubs 2011 (Orléans, 14 et 15 mai 2011) :** Daniel Fort indique qu'elle se présente bien. Un déficit modéré est prévu, conforme à celui qui est enregistré, depuis quelques années, dans les différentes éditions de cette Finale.

**Finale Championnat de France 2011(Mulhouse, 18 et 19 juin 2011),** (Thierry Hamm, Président du Comité Alsace)

Elle se déroulera au Parc des Expositions, situé à l'intérieur de la ville. Mulhouse est bien desservie par les différents moyens de transport. 650 chambres ont été bloquées. Innovation de cette Finale, le samedi soir, le Musée de l'automobile ouvrira ses portes pour un buffet dînatoire exceptionnel dont le tarif dépendra du nombre de participants (maximum 25 euros).

Financements : le coût de la salle, soit 17000 euros, est pris en charge par la ville, les collectivités locales sont sollicitées.

L'Office de Tourisme est partie prenante dans l'organisation de la Finale du Championnat de France.

A l'occasion de son déplacement, le Président a pu constater la grande implication et l'enthousiasme des acteurs locaux dans cet évènement.

**Finale Interclubs 2012 (Voujeaucourt, 2 et 3 juin 2012)** (Claude Boucard, représentant la Présidente du Comité Franche-Comté, Edmée Girardot).

Voujeaucourt se situe dans l'agglomération de Montbéliard.

- salle de 2500 m<sup>2</sup>
- fort appui de la Municipalité et de l'Office de Tourisme.
- 800 chambres
- Traiteur déjà contacté
- repas du samedi soir prévu au Musée Peugeot, dans un cadre très original
- encadrement : pas de souci

Daniel Fort a effectué une visite concluante du site et pu constater l'engagement de l'équipe franco-comtoise.

**Finale Championnat de France 2012 (Saint-Etienne, 16 et 17 juin 2012)** (Jean-Pierre Malfois, Président du Comité Lyonnais)

Parc des Expositions mis à disposition à titre gracieux (28 000 euros)

- 11600 m<sup>2</sup>, au centre de Saint Etienne
- le plan d'arbitrage est déjà cadré
- une rencontre avec des responsables des collectivités locales est prévue le 19 octobre (le Président, ne pouvant se libérer de ses obligations professionnelles, précise que la FFSc sera représentée par Framboise Leclerc, Vice-Présidente de la FFSc)

Le Comité Lyonnais est très motivé pour accueillir cette Finale du Championnat de France.

À l'issue de ce panorama des grandes organisations fédérales à venir, Alphonse Tarantini revient sur l'attribution de la Finale des Interclubs 2012 au Comité Franche-Comté. Il indique que le Comité Dauphine-Savoie était intéressé par cette organisation, à Evian, qu'il l'avait dit au Président de la FFSc et qu'il pensait que les dossiers des candidatures seraient présentés à ce CA du 2 octobre.

Daniel Fort répond ne pas se souvenir d'une candidature potentielle de la Ville d'Evian et ne jamais avoir reçu de courrier ou courriel à ce sujet, ce qu'Alphonse Tarantini ne conteste pas.

Le Président rappelle qu'il a lancé un appel à candidatures, dans le cadre du CA du 13 mars, concernant les grandes organisations 2012 non attribuées et qu'il s'est engagé à transmettre les informations concernant les dossiers éventuels qui aboutiraient, dès réception, et avant le CA du 2 octobre, compte tenu de l'urgence à confier ces organisations.

Daniel Fort reprecise la procédure usuelle de validation des candidatures aux grandes organisations fédérales déléguées : le Bureau Directeur valide ces candidatures, au vu du dossier présenté, et informe le Conseil d'Administration des caractéristiques de ces candidatures. Dans la plupart des cas, il n'y a qu'une seule candidature et, à partir du moment où elle répond au cahier des charges d'organisation, elle est validée ipso facto. Lorsqu'il y a deux candidatures – cela s'est produit pour les

deux dernières éditions des Championnats du Monde – le Bureau Directeur a pour mission d'étudier en profondeur les dossiers concurrents et de faire le choix de la candidature retenue. Il informe le CA, bien sûr, des raisons de ce choix.

### **Projets 2013 ?**

Le Président demande à Alphonse Tarantini si la ville d'Evian sera alors candidate à l'organisation de la Finale des Interclubs 2013. Celui-ci indique qu'il va réétudier le dossier et qu'il préfère en informer directement le CA, en temps utile.

Point non prévu à l'ordre du jour : la rémunération de Jacques Lachkar en tant que Gérant de Promolettres.

Dans le prolongement des échanges précédents, Alphonse Tarantini revient sur un point de l'ordre du jour du matin, la rémunération du Gérant de Promolettres : il émet un doute sur la véracité des propos du Président qui avait indiqué qu'en son temps Jacques Lachkar avait perçu une rémunération au titre de sa gérance. Thierry Bayle, Trésorier de la FFSc, indique alors que Jacques Lachkar a bien perçu une rémunération à ce titre, de 500 euros lui semble-t-il. Séverine Gruchot, Directrice Administrative et Financière de la FFSc, et Michel Monsimer, ancien Président de la FFSc, à l'époque où Jacques Lachkar assumait cette gérance, confirment l'existence d'une rémunération à ce titre.

*NDLR : suite au CA, Jacques Lachkar a tenu à faire une mise au point auprès des membres du CA concernant cette rémunération et en a demandé la publication. Vous trouverez, ci-joints, l'extrait du courriel de Jacques Lachkar à ce sujet et l'extrait du courriel de clarification sur ce point, adressé en réponse par le Président de la FFSc.*

*Annexe 6 : « Extrait courrier J.Lachkar au CA 021010.pdf »*

*Annexe 7 : « Extrait réponse D.Fort à J.Lachkar (CA 021010).pdf »*

## **9° / Autres points**

### **a) Demande de l'Outremer de prolonger d'un an la mesure de réduction de la redevance des TH2 à 1 euro / joueur.**

Cette demande a été formulée au cours de la désormais traditionnelle réunion FFSc-Outremer qui s'est déroulée à Reims, dans le cadre de la Finale du Championnat de France Individuel.

Les TRAP sont progressivement remplacés par des TH2 mais, pour des raisons financières, les responsables de l'Outremer souhaitent que la réduction de la redevance fédérale de 2 à 1 euro soit prolongée d'un an.

Vote du CA : adopté, 1 contre, 5 abstentions, 13 pour (19 votants)

### **b) Subventions accordées au Comité Champagne et au Comité Languedoc-Roussillon pour les organisations respectives de la Finale du CdF 2010 et des CdM 2010.**

Le Bureau Directeur a décidé, au cours de sa réunion du 11 septembre 2010, d'accorder une subvention de 3000 euros à ces 2 Comités, pour aide au développement de leur activité, en contrepartie de leur très important engagement dans l'organisation des manifestations précitées.

### **c) Principe de création d'un fonds de solidarité FFSc pour faire face aux difficultés de clubs frappés par une catastrophe naturelle.**

Compte tenu de l'heure tardive, le Président suggère de repousser d'éventuelles décisions au prochain CA. Il expose néanmoins le principe évoqué. Cette année, nous avons été confrontés à deux catastrophes naturelles de grande ampleur qui ont touché sévèrement nos clubs dans plusieurs régions. La FFSc est démunie en matière de réponse aux appels au secours alors lancés. Sans se substituer aux assurances, le Président et son Bureau Directeur pensent qu'il serait utile de constituer un fonds de solidarité pour faire face aux premières urgences pour des clubs qui auraient tout perdu dans ces catastrophes. Sans rentrer dans les détails comptables de la constitution de ce fonds de solidarité (sous-compte ? ligne budgétaire ? ...) l'idée serait de l'abonder, chaque année, à hauteur de 0,25 euro par licence, dans la limite d'un plafond à déterminer. Sans vote formel, les membres du CA encore présents se montrent favorables à ce projet qui sera donc discuté en détail au prochain CA de la FFSc.

**d) Rappel du principe de prise en charge de la nuitée supplémentaire pour participation des représentants des Comités (Président(e)s et délégué(e)s) à l'AG de la FFSc : 50% FFSc / 50% Comité (100% FFSc pour les autres membres de l'AG).** Les membres de l'AG qui ne se déplacent que pour l'AG sont pris en charge suivant le même principe, en incluant les frais de déplacement.

#### **e) Élection dans le Comité Val de Loire (demande d'intervention de Daniel Guédon).**

Daniel Guédon étant parti, il est décidé de ne pas aborder ce point, en son absence. Néanmoins, à l'occasion d'un échange informel, il ressort que les membres encore présents (15) estiment que ce point relatif à une question interne au Comité Val de Loire n'avait pas sa place à l'ordre du jour du CA de la FFSc.

#### **10° / Questions diverses.**

**Projet de réforme de la qualification pour les Championnats du Monde** (Serge Delhom, en tant que Président de la Commission Promotion de la FISF)

Annexes 8 et 9 : « *PromotiondesEpreuvesFISFsept2010.doc* », « *SIM.QUALIF.ChduM.xls* »

Compte-tenu de la diffusion tardive des documents, les membres du CA de la FFSc ne peuvent guère statuer ce projet. Néanmoins, une discussion s'engage sur certains de ses points. Quelques propositions sont faites de manière à permettre à Serge Delhom de faire évoluer son projet avant présentation aux instances de la FISF :

- nécessité d'un rééquilibrage des critères par catégorie d'âge, certaines catégories étant sous-représentées
- nécessité de réserver plus de places suivant des critères nationaux (Finale du Championnat national, par exemple)
- bonne idée de créer un Open qualificatif pour la Finale Élite.

#### **Partenariat FFSc-Manhattan.**

Comme évoqué plus tôt dans la journée, le Président rappelle que le partenariat sur l'organisation du Festival de la Côte Fleurie, trop complexe, n'est pas reconduit.

En ce qui concerne les croisières FFSc, la croisière qui va bientôt partir n'a pas rencontré le succès escompté (environ 60 participants contre une moyenne de 140 sur les 2 croisières d'octobre 2009). De ce fait, il n'apparaît pas raisonnable de poursuivre dans cette direction pour l'instant.

En conclusion, à ce jour, il n'y a plus d'autres actions partenariales prévues entre la FFSc et Manhattan.

#### **Dossier Alain Juillerat.**

Daniel Fort indique que la procédure suit son cours et qu'il va bientôt rencontrer l'avocate de la FFSc sur ce dossier. Il rappelle que le procès aux Prud'hommes est prévu pour le 13 janvier 2011 et que l'essentiel des arguments du dossier de plainte repose sur la contestation de son licenciement (fin de période d'essai) qu'il estime ne pas être lié à un défaut professionnel de l'exercice de ses fonctions de directeur mais aux pressions en ce sens exercées par son environnement professionnel et associatif.

#### **Divers : subventions pour participation à des Championnats du Monde en langue étrangère.**

Hervé Bohbot, Président de la Commission Francophonie et Relations Internationales, demande que la pratique déjà existante de l'attribution d'une subvention à un(e) représentant(e) de la FFSc à ces Championnats du Monde en langue étrangère (en anglais ou en espagnol, pour l'heure) soit actée dans le tableau des subventions accordées par la FFSc.

**Prochain CA : samedi 5 mars 2011**